

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° I-1528

présenté par  
M. Serva

-----

**ARTICLE 5**

À la fin de l'alinéa 2, substituer à l'année :

« 2019 »

l'année :

« 2020 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le dispositif de TVA NPR soutient l'investissement dans les départements et régions d'outre-mer. En attendant que les mécanismes appelés à s'y substituer montent en puissance, il est proposé de maintenir le régime de la TVA NPR.